



**CAT - 002M
C.P. - P.L. 93
Loi modifiant la Charte de la
Ville de Québec**

Québec, le 11 juin 2008

Madame Nathalie Normandeau
Vice-première ministre
Ministre des Affaires municipales et des Régions,

Monsieur Claude L'Écuyer,
Président de la Commission de l'aménagement du territoire,

Membres de la Commission de l'aménagement du territoire.

C'est au nom du parti de l'Action civique de Québec (ACQ) ainsi qu'au nom de nos 2 collègues conseillères municipales, mesdames Lisette Lepage et Marie-France Trudel, que nous sommes ici pour vous faire part de notre position officielle dans le dossier de la gouvernance municipale.

HISTORIQUE

Le 21 janvier 2008, pour donner suite à son engagement électoral de diminuer la taille du conseil de ville d'environ la moitié, le maire de Québec a confié à un comité présidé par Me Françoise Mercure, le mandat d'évaluer le système de représentation électorale tout en respectant la structure des arrondissements ainsi que le principe de gouvernance politique qui y est établie. Pour le comité, il est alors apparu opportun de se questionner sur le nombre de conseillers en vue d'améliorer la performance et l'efficacité de la Ville.

Parallèlement, l'ACQ a décidé de créer un comité interne et d'analyser les avantages et les enjeux d'une réduction de la taille du conseil municipal de Québec. Les débats de ce comité interne nous ont amenés à croire qu'il était souhaitable de favoriser l'amélioration du fonctionnement du conseil de ville, notamment en diminuant le nombre de conseillers et en instaurant une certaine parité entre les districts et les arrondissements quant au nombre d'électeurs. Nous en étions venus à la conclusion que 28 districts répartis également dans 7 arrondissements serait une solution intéressante.

Depuis qu'il a été rendu public le 17 mars 2008, le rapport a fait l'objet d'un comité plénier des élus de la ville ainsi que de quatre séances d'information auprès des citoyens de Québec. Par la suite, le maire de Québec et le comité exécutif ont proposé d'entériner le rapport qui en venait à la conclusion que le conseil de ville devrait être composé de 24 conseillers répartis dans 6 arrondissements.

À prime abord, notre parti a indiqué que nous approuvions la position du maire Labeaume dans sa recherche d'une meilleure efficacité et d'une rationalisation des dépenses relatives au fonctionnement du Conseil municipal et des arrondissements. Nous soutenions donc les conclusions du rapport Mercure quant au nombre d'arrondissements qui passerait de 8 à 6 et au nombre de conseillers municipaux qui passerait de 37 à 24 avec une moyenne d'environ 16 000 électeurs par district. Nous avons cependant une réserve quant à la répartition des districts et des électeurs dans les arrondissements et c'est lors d'un point de presse tenu le 3 avril 2008 que nous avons rendu publique notre position : entériner la proposition quant au nombre d'arrondissements et de districts mais demander de revoir les limites des arrondissements afin qu'ils aient tous la même importance au niveau du nombre d'électeurs. Ainsi, nous demandions alors d'éviter de créer deux « super-arrondissements » de plus de 80 000 électeurs en comparaison des 4 autres dont le nombre d'électeurs était de moins de 60 000 chacun, d'où notre suggestion de viser l'équité entre les arrondissements.

POSITION DE L'ACQ SUR LA PROPOSITION ACTUELLE

Suite à des discussions avec les partis d'opposition et certains conseillers indépendants, le maire et l'exécutif de la ville ont décidé de proposer au conseil de ville un nouveau scénario qui fera passer le nombre de districts à 27 tout en maintenant le nombre d'arrondissements à 6. Cependant, la répartition des électeurs par arrondissement nous pose encore problème. En effet, le nombre d'électeurs variera de 51 000 et 85 000 entre les 6 arrondissements.

Nous croyons fermement qu'il faut viser une certaine parité entre les arrondissements afin que chacun puisse bénéficier d'un poids politique et administratif égal aux autres. Ainsi, les ressources nécessaires aux services de proximité seraient mieux réparties sur le territoire et cela diminuerait les sources de conflit potentiel lors de la confection des budgets annuels et des plans triennaux. Nous croyons aussi que ce partage plus équitable entre les arrondissements entraînerait une meilleure comparaison entre eux en permettant une évaluation des résultats sur une base plus homogène. Enfin, il en résulterait l'implantation d'une plus grande imputabilité des élus et des gestionnaires quant aux services rendus à la population et aux ressources qui y auraient été affectées.

Nous sommes d'avis qu'il faut aller plus loin dans la recherche de l'équité entre les districts et surtout entre les arrondissements et à cet effet, l'Action civique de Québec a proposé que la ville révise la carte électorale en fonction d'un meilleur redécoupage dont le résultat sera que les 6 arrondissements se rapprocheront d'une moyenne de 65 000 électeurs.

Nous avons donc eu des discussions avec le maire de Québec afin d'analyser la possibilité que les délimitations des arrondissements puissent faire l'objet d'une analyse plus poussée afin d'y instaurer une meilleure équité. Nous ne voulions surtout pas retarder le processus actuel visant à adopter ce projet de loi car nous sommes toujours en faveur de la diminution du nombre d'arrondissement et du nombre de districts tel que proposé par le maire de Québec. C'est pourquoi nous avons proposé un compromis selon lequel nous supportons le projet déposé et en contrepartie, le maire et le comité exécutif de la ville se sont engagés à mandater le greffier de la ville pour réévaluer les

limites des arrondissements en même temps qu'il soumettra le projet de délimitation des districts. Le comité exécutif s'est aussi engagé à proposer ces nouvelles limites au conseil de la ville et au gouvernement du Québec pour remodifier le Charte de la ville de Québec en conséquence, s'il y a lieu. Cet engagement a d'ailleurs fait l'objet d'une résolution du conseil de la ville de Québec dont copie est jointe à la présente. Nous comptons donc participer activement au processus devant mener à la nouvelle délimitation des districts électoraux et des arrondissements.

L'Action civique de Québec appuie donc le projet de loi modifiant la Charte de la Ville de Québec afin que le nombre d'arrondissements soit de 6 et que le nombre de districts soit de 27 lors de la prochaine élection municipale de novembre 2009.

Jean-Marie Laliberté,
Conseiller, district des Monts,
Arrondissement Charlesbourg
Président de l'arrondissement Charlesbourg

Ralph Mercier,
Conseiller, district Charlesbourg-centre,
Arrondissement Charlesbourg,

Au nom du parti et du caucus de l'Action civique de Québec.

P.j. Résolution du conseil de la ville de Québec concernant le projet de délimitation des districts électoraux.

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de la Ville de Québec, tenue le 28 avril 2008, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2008-0421 . Prise d'acte - Projet de délimitation des districts électoraux - DG2008-062 (Ra-1396)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de prendre acte de la résolution numéro CE-2008-0739 adoptée par le comité exécutif, relativement à la décision suivante :


« Tout en respectant le nombre de six (6) arrondissements et de vingt-sept (27) districts électoraux, le greffier peut soumettre un projet de délimitation des districts électoraux, impliquant des modifications aux limites de ces six (6) arrondissements. Le comité exécutif s'engage à les proposer au conseil de la ville et au gouvernement du Québec pour modifier la Charte de la Ville de Québec en conséquence, s'il y a lieu. ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

(Signé) Yvon Bussièrès
Président

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier

	sommaire décisionnel
IDENTIFICATION	Numéro : DG2008-062 Date : 28 Avril 2008
Unité administrative responsable Direction générale	
Instance décisionnelle Conseil de la ville	Date cible :
Projet	
Objet Prise d'acte - projet de délimitation des districts électoraux	
Code(s) de classification	
EXPOSÉ DE LA SITUATION	
<p>À la suite de représentations de l'Action civique de Québec, le comité exécutif s'engage à soumettre au conseil de la ville et au gouvernement du Québec d'éventuelles modifications aux limites des 6 arrondissements prévus si le projet de délimitation des 27 districts électoraux, soumis par le greffier, impliquait de telles modifications.</p>	
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)	
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	
RECOMMANDATION	
Prendre acte de la décision suivante du comité exécutif CE-2008-0739 :	
<p>Tout en respectant le nombre de 6 arrondissements et de 27 districts électoraux, le greffier peut soumettre un projet de délimitation des districts électoraux, impliquant des modifications aux limites de ces 6 arrondissements. Le comité exécutif s'engage à les proposer au conseil de la ville et au gouvernement du Québec pour modifier la Charte de la Ville en conséquence, s'il y a lieu.</p>	
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
VALIDATION Intervenant(s)	Intervention Signé le
Responsable du dossier (requérant) Alain Marcoux	Favorable 2008-04-28
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Cosignataire(s)	
Direction générale	



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : DG2008-062 Date : 28 Avril 2008
Unité administrative responsable Direction générale	
Instance décisionnelle Conseil de la ville	Date cible :
Projet	
Objet Prise d'acte - projet de délimitation des districts électoraux	
Résolution(s) CV-2008-0421 CE-2008-0739	Date: 2008-04-28 Date: 2008-04-28